

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 juin 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENV A), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENV A), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur),

Membres excusés : Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden-donne pouvoir à A. GALLO), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné- donne pouvoir à L. BOICHOT)), Mr GILLET (Mairie de Vannes – donne pouvoir à N. CHENOT)), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Affiché le 23/06/2021

R.E.N.V.A **RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO**

Objet : Affectation du résultat

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Ainsi, le Compte Administratif 2019 présente un **résultat bénéficiaire de 11 270.85 €** en section de fonctionnement.

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Rappel des résultats 2020 votés au CA du 23/03/2021

INVESTISSEMENT 2020	31/12/2020
RECETTES	288 207
10 dotation réserves	30 000
13 Subventions d'investissement	60 000
16 Emprunts	90 000
021/040 transfert entre sections	108 207
DÉPENSES	289 463
16 Remboursements emprunts	38 995
20 immobilisations incorporelles	
21 Immobilisations corporelles	163 874
040 transfert entre sections	86 594
RÉSULTAT	- 1 255.34

FONCTIONNEMENT 2020	31/12/2020
Produits d'exploitation	746 391
Charges d'exploitation	849 891
⇒ Résultat d'exploitation	-103 500
⇒ Résultat financier	-1 013
⇒ Résultat exceptionnel	115 783
⇒ RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 270.85

Affiché le 23/06/2021

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 056-200067932-20210615-210615_DEL02-DE

R.E.N.V.A RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Rappel des résultats des exercices précédents :

résultats	2018	2019	2020	Résultat global
INVESTISSEMENT	-6 556.40	3 407.94	-1 255.34	3 037.50
FONCTIONNEMENT	83 303.57	46 759.30	11 270.85	49 698.47
TOTAL	76 747.17	50 167.24	10 015.51	52 735.97

- Résultat fonctionnement 2019 : 30000 affecté en réserves en 2020

Si vous êtes d'accord, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Affecter le résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021
- Affecter les résultats comme suit :
 - ⇒ Á sa propre section en fonctionnement la somme de 43 698.47, portée au R002 (résultat de fonctionnement reporté),
 - ⇒ Á la section investissement la somme de 6 000.00 en « autres réserves »,
 - ⇒ Á sa propre section en investissement la somme de 3 037.50.

Le quorum constaté, le Conseil d'administration délibère et :

- Affecte le résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021
- Donne tout pouvoir au directeur pour l'exécution de cette délibération.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Anne GALLO

La présidente de la R.E.N.V.A

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20210615-210615_DEL02-DE